

*Le Premier Ministre*

002297

Paris, le 28 FEV. 2014

à

Monsieur le ministre de l'économie  
et des finances

Monsieur le ministre délégué auprès du  
ministre de l'économie et des finances,  
chargé du budget

Par courrier du 2 décembre 2013, vous m'avez saisi de la situation des personnels en activité ayant exercé leur profession dans le bâtiment dit « Le Tripode » à Nantes entre 1972 et le déménagement des locaux en 1993, après la découverte de matériaux amiantés.

Comme vous le savez, je me suis personnellement impliqué depuis de nombreuses années sur ce dossier sensible. J'ai demandé que le bâtiment soit racheté par la collectivité nantaise afin d'être désamianté puis détruit le 27 février 2005, il y a précisément 9 ans.

Comme vous, je suis particulièrement bouleversé par les drames humains liés au développement des différentes maladies professionnelles liées à l'amiante (asbestose ; lésions pleurales mésothéliomes malins ; autres tumeurs pleurales primitives ; cancers broncho-pulmonaires...) qui ont frappé certains des personnels ayant exercé leur activité dans ce bâtiment.

Je demande que nous soyons particulièrement exemplaires dans la réponse à apporter à ces situations dramatiques.

En premier lieu, je souhaite que la reconnaissance de l'origine professionnelle des maladies liées à l'amiante développées par certains des personnels ayant exercé leur activité au sein du Tripode soit facilitée afin d'accélérer le délai de traitement des demandes d'indemnisation de leurs différents préjudices. Concrètement, je demande aux autorités gestionnaires des personnels de reconnaître sans délai l'imputabilité au service des maladies liées à l'amiante développées par les anciens personnels du Tripode en formulant la demande.

En deuxième lieu, au-delà du seul cas du Tripode, je demande qu'une disposition législative soit prise pour que les fonctionnaires et les agents publics ayant développé une maladie professionnelle reconnue en lien avec l'amiante puissent, comme les salariés, avoir accès à l'allocation de cessation anticipée des travailleurs victimes de l'amiante (ACATA). Il n'y a pas de raison, sur ce point, que les agents publics soient moins bien traités que les salariés du secteur privé

.../...

Au-delà des personnels ayant développé des maladies liées à l'amiante, je souhaite que vous veilliez à définir les mesures permettant d'apporter le meilleur accompagnement aux personnels ayant exercé leur activité sur le site du Tripode. Depuis le déménagement du personnel en 1993, j'ai souhaité une mise en œuvre exemplaire dans le suivi médical et post-professionnel de l'ensemble des personnels et je vous sais gré d'y avoir veillé avec toute la vigilance requise depuis votre arrivée au ministère. Je vous demande de continuer à vous impliquer personnellement sur ce sujet.

Enfin, je suis favorable à ce que vous preniez, en votre qualité d'autorité d'emploi, les mesures appropriées (aménagement des conditions de travail, assouplissement des règles de temps de travail, travail à temps partiel...), en faveur notamment de ceux des personnels encore en activité ayant subi, compte tenu des missions qui leur étaient confiées au sein du Tripode, une exposition à l'amiante de type intermédiaire.

Je sais pouvoir compter sur votre pleine exemplarité dans le suivi et l'accompagnement de ces personnels.



Jean-Marc AYRAULT